Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : MISTY ULTRA HIGH TEMP SYNTHETIC BLEND 45LB

Numéro de la matière : 00000000001003236

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence					
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937			
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés			
Pour toute urgence liée au		CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les annels sont			

enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

transport

Aspect	gel
Couleur	métallique, argent
Odeur	huileux

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	>= 10 - < 30
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	>= 10 - < 30
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	>= 10 - < 30
graphite	7782-42-5	>= 5 - < 10
aluminium	7429-90-5	>= 1 - < 5
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	>= 1 - < 5
quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un équipement de protection individuelle.

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

sures Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
graphite	7782-42-5	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Fibres respirables)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (Fibres totales)	10 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
aluminium	7429-90-5	TWA (Poussière)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	TWA	200 mg/m3 (Sous forme de vapeur d'hydrocarbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m3 (la vapeur d' hydrocarbure totale)	CA AB OEL
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière	0.1 mg/m3	CA QC OEL

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

respirable)

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité

et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : gel

Couleur : métallique, argent

Odeur : huileux

Seuil olfactif : non déterminé
pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 204, 4 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : Non applicable Limite d'explosivité, : non déterminé

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

Pression de vapeur : < 0.01 hPa

Densité : 0.8 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable
Solubilité dans d'autres : non déterminé

solvants

Viscosité

Viscosité, cinématique : > 10000 mm2/s (40 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et

utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone Substances organiques

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

Group 1: Cancérigène pour l'Homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

> plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

orale

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

cutanée

Toxicité aiguë par voie : DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

aluminium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: > 15,900 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: > 0.888 mg/l Durée d'exposition: 4 h

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

orale

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par : CL50 Rat: > 4.6 mg/l

inhalation

Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Version 2.0

Date de révision 07/02/2024

Date d'impression 04/25/2025

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité -

Evaluation

: N'est pas classifiable comme cancérogène pour

l'homme., Non classifié en raison de la forme du produit (graisser ou colleur) et de la classification de la voie d'

entrée (poudre inhalée).

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Version 2.0 Date de révision 07/02/2024 Date d'impression 04/25/2025

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES
DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Version 2.0

Date de révision 07/02/2024

Date d'impression 04/25/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Produits chimiques PBT Canadiens

: Ce produit contient les composants suivants listés dans LIS qui sont classés comme Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

(PBT) dans LCPE:

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS TSCA Pas dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version:	2.0
Date de révision:	07/02/2024
Date d'impression:	04/25/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce

Version 2.0

Date de révision 07/02/2024

Date d'impression 04/25/2025

document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.